

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 juillet 2015, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier faisant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance : Une (1) personne.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2015-07-242

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2015-07-243

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en ajoutant le sujet suivant :

26. Entente avec l'inspecteur en bâtiments et en environnement (gestion des ressources humaines)

ADOPTÉE

2015-07-244

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 juin 2015 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2015-07-245

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 9 juillet 2015, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 27 mai 2015 au 2 juillet 2015 au montant total de 18 761,41 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2015-07-246

DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014 de la Municipalité de Kiamika qui a été déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 juin 2015.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-247

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RECOMMANDATIONS SUITE À LA VISITE D’INSPECTION DES BÂTIMENTS DU 12 MAI 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) concernant les recommandations suite à la visite d’inspection des bâtiments du 12 mai 2015.

ADOPTÉE

2015-07-248

RAPPORT SUR L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L’ENTRETIEN D’HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA POUR LES SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR LES SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d’accepter pour dépôt le rapport sur l’ouverture des soumissions pour le contrat de déneigement et l’entretien d’hiver du réseau routier de la Municipalité de Kiamika pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 avec option de renouvellement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (dossier AOP-2015-05-03), tel que rédigé par la directrice générale, en date du 9 juillet 2015.

ADOPTÉE

2015-07-249

COMPTES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu :

1) d’accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2015, portant les numéros P1500060 à P1500073, pour un montant de 68 622,31 \$;

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2015, portant les numéros :

- M1500238 à M1500248, pour un montant de 10 841,45 \$;
- L1500249 à L1500254, pour un montant de 13 112,04 \$;
- C1500255 à C1500295, pour un montant de 98 593,57 \$;
- P1500074 à P1500089, pour un montant de 22 017,91\$.

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1500325 à D1500391 pour un total de 23 271,30 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 6, 13, 20 et 27 juin 2015.

c) La liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2015 au montant total de 7 291,08\$.

2) d’autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 06. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-250

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2015, portant les numéros :
 - M1500058 à M1500061, pour un montant de 279,76 \$;
 - C1500062 à C1500072, au montant de 3 424,69 \$;
 - L1500073 à L1500077, pour un montant de 3 093,29 \$.
 - b) Le registre de chèques de paie portant les numéros D1500022 à D1500033 au montant de 5 689,76 \$, couvrant la période de paie se terminant les 6, 13, 20 et 27 juin 2015.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-07-251

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE – ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2016 (AUTORISATION DE SIGNATURE)

CONSIDÉRANT que les terrains loués à la saison ou à l'année au camping Pimodan doivent être considérés comme des emplacements de camping pour des fins de villégiature seulement;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place un système de gestion efficace pour ces emplacements afin de mieux encadrer leurs locations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'approuver le protocole d'entente pour l'acceptation des règlements régissant la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2016, protocole d'entente que les locataires d'emplacements saisonniers ou annuels devront obligatoirement signer au plus tard le 15 septembre 2015.

Il est, de plus, résolu que l'une ou l'autre des personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le protocole d'entente relatif à l'acceptation des règlements régissant la pourvoirie et camping Pimodan pour l'année 2016 :

- M. Gilbert Meilleur
- Mme Noëlla Ritchie
- M. Bruno Marchand
- Mme Josée Lacasse
- Mme Annie Meilleur

ADOPTÉE

2015-07-252

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2015 – LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING POUR DES FINS DE VILLÉGIATURE (AUTORISATION DE SIGNATURE)

CONSIDÉRANT que les terrains loués à la saison ou à l'année au camping Pimodan doivent être considérés comme des emplacements de camping pour des fins de villégiature seulement;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place un système de gestion efficace pour ces emplacements afin de mieux encadrer leurs locations;

13 juillet 2015

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'approuver le protocole d'entente 2016 pour la location d'un emplacement de camping pour des fins de villégiature, protocole d'entente que les locataires d'emplacements saisonniers ou annuels devront obligatoirement signer au plus tard le 15 septembre 2015.

Il est, de plus, résolu que l'une ou l'autre des personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le protocole d'entente relatif à la location d'un emplacement de camping pour des fins de villégiature pour l'année 2016:

- M. Gilbert Meilleur
- Mme Noëlla Ritchie
- M. Bruno Marchand
- Mme Josée Lacasse
- Mme Annie Meilleur

ADOPTÉE

2015-07-253

OFFRE D'EMPLOI POUR UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DU PLAN D'ACTION (POSTE CONTRACTUEL)

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de faire paraître une offre d'emploi pour l'engagement d'un(e) chargé(e) de projet pour l'élaboration d'une politique familiale et d'un plan d'action (poste contractuel), offre d'emploi similaire à l'offre d'emploi pour l'engagement d'un contractuel pour l'élaboration de la politique municipale des aînés. L'offre d'emploi paraîtra dans le bulletin municipal du mois de juillet et dans le journal Le Courant.

ADOPTÉE

2015-07-254

AUTORISATION DES TRAVAUX POUR LE NOUVEAU CHEMIN ALLANT AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP) DU SSIRK

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux pour la construction d'un nouveau chemin allant au Centre de Développement professionnel (CDP) du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika, dépense estimée à 5 258,90 \$, taxes fédérale et provinciale incluses.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense estimée à 200 \$;
- 2) Qu'une pelle mécanique soient louée de Excavation Gaétan Céré pour l'exécution des travaux de construction du nouveau chemin, dépense estimée à 5 058,90 \$;

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 4 819,45\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

Il est également résolu que le matériel (gravier) soit transporté au Camping Pimodan pour le stationnement des remorques.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-255

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES- MANDAT À ME ROGER RANCOURT, AVOCAT

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Me Roger Rancourt, avocat, soit mandaté pour entreprendre les procédures légales appropriées contre les propriétaires devant des taxes municipales pour les années 2013 à 2015. Ces propriétaires apparaissent sur une liste dressée en date du 10 juillet 2015 :

MATRICULE	MONTANT (INCLUANT INTÉRÊTS AU 13 JUILLET 2015)
9145 60 5060	3 525,34 \$
9038 02 2157	632,42 \$
Total	4 157,77 \$

Il est, de plus, résolu que Me Roger Rancourt, avocat, soit mandaté pour entreprendre des poursuites en recouvrement des taxes et pour produire des réclamations au nom de la Municipalité de Kiamika par la saisie de biens, au bureau du Shérif ou au bureau du protonotaire, pour des ventes en justice.

ADOPTÉE

2015-07-256

CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR – CONTRAT AVEC 9018-4995 QUÉBEC INC. (AUTORISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (EXTRA) ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT FAITE PAR N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'au niveau de la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir d'eau potable:

- D'approuver le décompte progressif des travaux exécutés numéro 2 et d'en autoriser le paiement à 9018-4995 Québec inc., au montant total de 19 461,99\$, taxes fédérale et provinciale incluses.
- D'accepter les extras audit contrat approuvés par N. Sigouin Infra-conseils en date du 10 juillet 2015 et d'en autoriser le paiement à 9018-4995 Québec inc., au montant de 16 145,84 \$, taxes fédérale et provinciale incluses. Ces extras consistent en :
 - Frais d'arpentage;
 - Creusage et remblai d'un trou pour des tests dans le champ;
 - 22° dans le champ agricole;
 - Surplus causé par le changement de parcours de la conduite dans le champ;
 - Confection d'un coussin de pierre;
 - Aggrandir la forme de béton pour le réservoir, béton et link seal pour le réservoir;
 - Terrassement pour la conduite menant à l'église et à l'ancien presbytère.
- d'autoriser le paiement de la retenue de 5% sur les décomptes nos 1 et 2 à 9018-4995 Québec inc., au montant total de 7 119,58\$, taxes fédérale et provinciale incluses.
- d'autoriser le paiement de la retenue de 5% sur les décomptes nos 1 et 2 à 9018-4995 Québec inc., au montant total de 7 119,61\$, taxes fédérale et provinciale incluses, lorsque l'entrepreneur aura remis à la municipalité le cautionnement d'entretien exigé au devis.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-257

CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT que le 10 juillet 2015, la firme d'ingénierie N. Sigouin Infra-conseils a confirmé que suite à la vérification des quantités soumises sur les factures produites par 9018-4995 Québec Inc., celles-ci correspondent aux travaux effectués pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau au réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie confirme qu'il n'y a aucune déficience à corriger dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que les ouvrages mentionnés au devis ont été en grande partie achevés selon les conditions du marché, à l'entière satisfaction de la firme d'ingénierie exception faites des malfaçons et des ouvrages inachevés et de toute autre malfaçon qui pourrait se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Josée Lacasse, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le document concernant la réception provisoire des ouvrages pour le projet de construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau au réservoir.

ADOPTÉE

2015-07-258

ADHÉSION AU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika adhère au Conseil de la Culture des Laurentides.

Il est, de plus, résolu de payer un montant de 75\$ au Conseil de la Culture des Laurentides et d'affecter un montant de 75\$ du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-07-259

VISITE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT – PROGRAMME PEEP : 20 JUILLET 2015 – FORMULE 5 À 7

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise les dépenses suivantes pour la visite de Réseau environnement pour le Programme PEEP qui se tiendra le 20 juillet 2015, sous une formule 5 à 7 : achat de vins, fromage, raisins, craquelins, eau, jus et liqueur.

Des invitations seront envoyées à toute la population de la municipalité par média poste.

Lors de ce 5 à 7, il y aura une présentation de 30 minutes par les représentants de Réseau Environnement au niveau du Programme d'économie d'eau Potable.

Un kiosque sera tenu par Marc-Antoine Montpetit qui pourra donner les différentes statistiques de cette année et des années antérieures au niveau de la consommation de l'eau potable pour le village de Kiamika.

Également, un représentant du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) tiendra un kiosque et donnera des informations sur les problématiques des lacs ainsi que les résultats de la qualité de l'eau de la Rivière Kiamika

13 juillet 2015

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 300\$ est alloué pour ces dépenses.

ADOPTÉE

2015-07-260

VISITE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT – PROGRAMME PEEP : 20 JUILLET 2015 – FORMULE 5 À 7 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR SERVIR À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter une demande de permis de réunion pour servir à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue d'un événement formule 5 à 7 sous le thème de l'eau (Programme d'économie de l'eau potable) qui aura lieu le lundi 20 juillet 2015, à la salle municipale de Kiamika.

Il est, de plus, résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 43,50 \$ au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis.

ADOPTÉE

2015-07-261

EXCÉDENT DE COÛTS POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN DU 6^E RANG

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika affecte un montant maximal de 1 067\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement des dépenses supplémentaires réalisées sur le chemin du 6^e Rang (excavation et rechargement du chemin). Le montant total prévu au budget 2015 était de l'ordre de 31 123\$ et les dépenses nettes s'élèvent à 32190\$.

ADOPTÉE

2015-07-262

EXCÉDENT DE COÛTS POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika affecte un montant maximal de 3 575 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement des dépenses supplémentaires réalisées sur le chemin de Ferme-Rouge (rechargement du chemin). Le montant total prévu au budget 2015 était de l'ordre de 54 757 \$ et les dépenses nettes s'élèvent à 58 331,91\$.

ADOPTÉE

2015-07-263

DOSSIER SABLIERE (BEX) – GARANTIE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que pour la demande de certificat adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la sablière située sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon, une garantie financière de 5 000 \$ est exigée (superficie de la sablière de 1 ha ou moins);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise le paiement d'un montant de 5 000\$ au ministre des Finances pour la garantie financière exigée du MDDELCC pour la demande de certificat d'autorisation pour la sablière située sur les terres publiques, sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 5 000\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-07-264

MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika accepte, pour l'année 2015, de modifier le contrat de travail de la secrétaire-trésorière/directrice générale comme suit :

Au lieu de faire 38 heures par semaine, elle pourra faire entre 32 et 35 heures pour environ 18 semaines, selon un horaire flexible, à la condition que l'ouvrage soit fait ou que les objectifs demandés par le conseil municipal soient respectés. La municipalité réalisera ainsi une économie de 2 136 \$ (35 heures par semaine au lieu de 38).

ADOPTÉE

2015-07-265

MANDAT À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE GESTION DU TRAVAIL EN ESPACE CLOS AINSI QUE DES FICHES D'ANALYSE DE RISQUES

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika mandate la Société mutuelle de prévention pour l'élaboration du programme de gestion du travail en espace clos ainsi que des fiches d'analyse de risques, au prix de 2 127 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Ce prix inclut l'analyse des 10 premiers espaces clos.

Il est, de plus, résolu que la formation des travailleurs sera faite au cours de l'année 2016.

ADOPTÉE

2015-07-266

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB QUAD-VILLAGE HAUTES-LAURENTIDES (SENTIER DE NOMINGUE À KIAMIKA PAR LE CHEMIN POULIN)

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

- 1) Que la Municipalité de Kiamika s'engage auprès du Club Quad Villages Hautes-Laurentides inc. à ce que le chemin Poulin soit entretenu trois (3) saisons par la municipalité et que, durant la saison hivernale, la municipalité verse au Club la somme de 1 312 \$ représentant 320\$/km X 4.1 km, et ce, sur les 8.2 km que représente la longueur à entretenir l'hiver sur la section du territoire de Kiamika. La portion sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay devra faire l'objet d'une résolution à cet effet.
- 2) Que la Municipalité de Kiamika ne donne pas de droits exclusifs au Club Quad Villages Hautes-Laurentides inc. en raison du passage de la motoneige sur une partie du chemin Poulin et de coupes forestières pouvant être réalisées par des particuliers.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 1 312 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-267

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA INC. – VOYAGE À LA RONDE DU 8 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Kiamika inc. a organisé un voyage à la Ronde le 8 juillet 2015 pour les jeunes de 8 à 17 ans;

CONSIDÉRANT que ce voyage est un succès étant donné que le Comité a dû refuser des jeunes en raison du manque de places dans l'autobus;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'autobus s'élève à 1 207,24\$ (taxes fédérale et provinciale incluses);

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Kiamika inc. s'adresse à la municipalité pour obtenir une aide financière pour le paiement de l'autobus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika accepte de verser une subvention de 604 \$ au Comité des loisirs de Kiamika, représentant 50% du coût de l'autobus.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 604 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-07-268

PAIEMENT DE LA PART DE L'ACHAT DU CAMION DU SSIRK (DIRECTEUR INCENDIE) AU MONTANT DE 8 172\$

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) a procédé à l'achat d'un nouveau camion pour le directeur du dit service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika doit assumer 20% du coût d'achat selon l'entente intermunicipale, ce qui représente un montant de 8 172 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise le paiement d'un montant de 8 172 \$ à la Municipalité de Lac-des-Écorces, mandataire de l'entente intermunicipale entre les municipalités de Lac-des-Écorces, Kiamika et Chute-Saint-Philippe.

Il est, de plus, résolu que ce montant sera payé de la façon suivante :

- 1) Un montant de 2 000 \$ qui avait été prévu au budget 2015;
- 2) Un emprunt de 6 172 \$ au fond de roulement qui sera remboursé sur une période de trois (3) ans, à partir de l'année 2016.

ADOPTÉE

13 juillet 2015

6384

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-269

LOISIRS LAURENTIDES – INSCRIPTION À UNE JOURNÉE DE PERFECTIONNEMENT

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Julie Goyer, Denis St-Jean et Mélanie Grenier soient autorisés à assister à la journée de perfectionnement portant sur « Être coach et leader auprès des partenaires et des élus » organisée par Loisirs Laurentides, au prix de 25\$ par participant. L'événement aura lieu le jeudi 3 septembre 2015, de 9 h 30 à 15 h à l'Édifice Saint-Hugues de la Salle de l'Age d'or de Lac-Saguay.

La Municipalité de Kiamika défraiera les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

2015-07-270

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2015

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 30 juin 2015 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2015-07-271

RÔLE DU COMITÉ « RESSOURCES HUMAINES »

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le rôle du comité « Ressources humaines » créé lors de la dernière séance ordinaire du conseil, se voit attribuer les tâches suivantes :

- Être membre de tout comité de sélection lors de l'embauche d'employés;
- Élaborer les offres d'emplois;
- Faire les entrevues;
- Assister aux réunions pour la présentation des différentes politiques adoptées par la municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-272

POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS – FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le comité de suivi pour la Politique municipale des aînés soit composé des membres suivants :

- Mélanie Grenier, conseillère
- Josée Lacasse
- Annie Meilleur
- Clément Mainville
- Denis Grenier
- Fernand Blais

ADOPTÉE

2015-07-273

TECQ 2015-2018 – DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION PARTIELLE RÉVISÉE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation partielle révisée contenant :

- Inspection télévisée des conduites d'égout (20 000\$, plus taxes fédérale et provinciale);

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- Honoraires d'ingénierie pour l'étude des problématiques à l'étang aéré 6 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale);
- Installation d'un débitmètre à la sortie au coût de 13 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale) ;
- Installation de poulies au coût de 600\$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Ajout d'un autre point de dosage d'alun pour la décantation des bassins 2 et 3 au coût de 6 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2015-07-274

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR LES SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020 (DOSSIER AOP-2015-05-03)

CONSIDÉRANT que suite à la demande de soumissions par appel d'offres public pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 avec option de renouvellement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (dossier AOP-2015-05-03), une (1) soumission a été reçue, soit :

- 2626-3350 Québec inc., au prix de 6 822,63 \$ du kilomètre pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

Les prix ci-dessus mentionnés comprennent les taxes fédérale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme au devis dressé par la Municipalité de Kiamika en date du 8 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 avec option de renouvellement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (dossier AOP-2015-05-03) soit accordé à 2626-3350 Québec inc., au prix de 6 822,63\$, taxes fédérale et provinciale incluses (pour les trois saisons). L'entrepreneur devra se conformer à toutes et chacune des clauses contenues dans le document d'appel d'offres du 8 juin 2015.

Il est, de plus, résolu qu'un contrat soit signé entre la Municipalité de Kiamika et l'entrepreneur, soit 2626-3350 Québec inc., pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 avec option de renouvellement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (dossier AOP-2015-05-03), et que Christian Lacroix, maire, et Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ledit contrat ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-275

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-17-2002-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RU-13 ET Y ATTRIBUER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES SUR UNE PARTIE DU LOT 2 676 725, CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Diane Imonti qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-17-2002-11 modifiant le règlement 17-2002 relatif au zonage afin de créer la nouvelle zone RU-13 et y attribuer des dispositions spécifiques sur une partie du lot 2 676 725, cadastre du Québec.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-17-2002-11 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2015-07-276

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-15-2002-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-2002 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES NORMES RELATIVES AUX PRÉLÈVEMENTS DES EAUX ET LEUR PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN SYSTÈME DE GÉOTHERMIE (RPEP)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Diane Imonti qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-15-2002-09 modifiant le règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats afin d'y introduire les nouvelles normes relatives aux prélèvements des eaux et leur protection et l'aménagement d'un système de géothermie (RPEP).

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-15-2002-09 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2015-07-277

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 27 AU 31 JUILLET 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le bureau municipal sera fermé du 27 juillet au 31 juillet 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

2015-07-278

RÉSOLUTION POUR FIXER LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS SUR LE CHEMIN CHAPLEAU (LOTS 5 684 421 à 5 684 423, CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika met en vente les lots 5 684 421 à 5 684 423, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent fixer un prix de vente pour ces trois (3) terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le prix de vente des terrains (lots 5 684 421 à 5 684 423, cadastre du Québec) situés sur le chemin Chapleau, soit fixé à 0,20 du pied carré, plus les taxes fédérale et provinciale.

13 juillet 2015

6387

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu que tout acheteur de l'un de ces terrains aura l'obligation de construire une résidence permanente au plus tard deux (2) ans après la signature du contrat.

ADOPTÉE

2015-07-279

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES – TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION

ATTENDU la demande de la part d'Un Québec branché sur le monde pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et l'Ascension;

ATTENDU le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ladite entente.

ADOPTÉE

2015-07-280

ENGAGEMENT DE LISE CARON À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika engage Madame Lise Caron à titre de responsable de la bibliothèque municipale selon les salaires et conditions de travail inscrits à la convention collective de travail intervenue entre la Municipalité de Kiamika et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), section Kiamika.

ADOPTÉE

2015-07-281

MANDAT À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LA TRANSMISSION AUX ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC DU CALENDRIER DE CONSERVATION AINSI QUE CHACUNE DE SES MODIFICATIONS POUR APPROBATION

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer et transmettre au nom de la Municipalité de Kiamika, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications pour approbation.

ADOPTÉE

2015-07-282

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE POUR « MUNICIPALITÉ DE LA ROUGE »

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de toponymie, à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, au député de Labelle et au député d'Argenteuil, une résolution exprimant son opposition à la nouvelle nomination que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire se donner en raison de la confusion que le nouveau nom choisi pourrait causer, soit « Municipalité de la Rouge » ;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Kiamika désirent appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et des diverses instances gouvernementales afin que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge choisisse un autre nom que « Municipalité de la Rouge » pour désigner leur municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-283

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DEMANDE AU MAMOT POUR RÉVISER LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE (TECQ 2014-2018)

CONSIDÉRANT que dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Kiamika demande à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible;

Que la présente résolution soit également transmise à Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, à Madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.

ADOPTÉE

2015-07-284

DEMANDE AU MDDELCC – TRAVAUX D'ENROCHEMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la rivière Kiamika, en raison de son parcours très sinueux, occasionne des affaissements de terrains à plusieurs endroits sur les rives;

CONSIDÉRANT que les superficies cultivables des terres agricoles bordant cette rivière sont réduites pour plusieurs agriculteurs;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que des travaux d'enrochement aideraient grandement à maintenir le tracé de la dite rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'une demande soit adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que ce ministère procèdent à l'enrochement des rives de la Rivière Kiamika à différents endroits sur son parcours afin d'empêcher l'affaissement des rives et de conserver les superficies cultivables possédées par les agriculteurs de notre municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-285

DÉCEPTION DU CONSEIL FACE AU PROJET DE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QU' au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de proposition public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'Internet Haute-Vitesse sur son territoire, dans le but d'améliorer ce service aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

ATTENDU QU' à la demande de certaines municipalités, dont Kiamika, la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches dans le cadre du programme Communautés rurales branchées (CRB) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la firme Yuvo inc. a procédé, au cours du mois de mai 2013, à l'analyse des quatre (4) propositions reçues de quatre (4) fournisseurs différents;

ATTENDU QU' à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non desservis sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QU' en date du 9 juin 2014, aucun développement n'avait été constaté concernant le déploiement d'Internet Haute-Vitesse dans la Municipalité de Kiamika par RRI Choice Canada;

ATTENDU QUE la responsabilité de s'assurer que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse par RRI Choice Canada, conformément aux ententes conclues, incombe au MAMROT ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches avec le MAMROT au nom de plusieurs municipalités, dont Kiamika;

ATTENDU QUE la résolution 2014-06-236 datée du 9 juin 2014, avait été envoyée à la MRC d'Antoine-Labelle pour leur faire part des inquiétudes de la Municipalité de Kiamika face au projet d'Internet Haute-Vitesse, en copie au député de Labelle, M. Sylvain Pagé;

ATTENDU QUE l'entreprise RRI Large bande Choice Canada a envoyé une lettre le 26 mai 2015 mentionnant qu'ils ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins Internet des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le déploiement d'Internet Haute-Vitesse est crucial au développement de petites municipalités éloignées comme Kiamika;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'exprimer la profonde déception du Conseil et de ses citoyens face au projet Internet Haute-Vitesse qui est encore retardé, en transmettant la présente résolution :

- À la directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, Madame Jackline Williams;
- Au député provincial de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé;
- Au député fédéral de Laurentides-Labelle, Monsieur Marc-André Morin;
- Aux seize (16) autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau;
- Au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Richard Lehoux;
- À la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Madame Suzanne Roy.

ADOPTÉE

2015-07-286

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika reconnaît l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale, lorsque possible.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2015-07-249, 2015-07-250, 2015-07-253 à 2015-07-256, 2015-07-258 à 2015-07-263, 2015-07-265 à 2015-07-269 et 2015-07-274 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 37. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-07-287

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 38.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire